



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER  
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

## Entreprises, soutenez la formation professionnelle des travailleurs en situation de handicap grâce à votre Taxe d'Apprentissage

Le 24 janvier 2022 – De plus en plus d'entreprises soutiennent la cause du handicap, souvent dans le cadre de leur RSE. Pour cela, elles peuvent mobiliser plusieurs dispositifs, dont le versement d'une partie de leur Taxe d'Apprentissage aux ESAT.

En choisissant ce mode de soutien, **les entreprises donnent aux établissements les moyens de développer leur mission de formation auprès des travailleurs en situation de handicap et affirment leur engagement sociétal**. Or, 9 Français sur 10 déclarent qu'une grande entreprise qui s'engage réellement pour une cause pertinente donne davantage envie d'utiliser ses produits ou services et renforce son image et la confiance qu'on lui porte\*.

### Quelles sont les missions des ESAT ?

Les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) sont des établissements médico-sociaux, chargés d'accompagner des adultes en situation de handicap. Ils représentent en France plus de 150 000 travailleurs handicapés et ont **une double mission** : les former à des métiers adaptés et diversifiés et leur proposer des actions de formation.

**L'objectif est de favoriser, de façon durable, leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.**

Depuis 60 ans, les ESAT de la **Fondation des Amis de l'Atelier** forment des adultes en situation de handicap psychique, mental ou avec autisme. **En 2021, ce sont près de 800 travailleurs qui ont été accompagnés par 104 moniteurs dans les 8 ESAT de la Fondation.**

Le travailleur en situation de handicap formule un projet personnel avec des objectifs définis en fonction de ses attentes et de ses compétences, et le métier qu'il souhaite apprendre. Pour le concrétiser, des actions de formation et de professionnalisation sont mises en place tout au long de son parcours.

### Donner du sens à sa Taxe d'Apprentissage

Soutenir le handicap ne doit pas être l'apanage des grandes entreprises. En effet, selon **Isabelle Laurencin**, Responsable Mécénat et Partenariat Entreprises de la **Fondation des Amis de l'Atelier** « *pour une entreprise, choisir de verser une partie de sa Taxe d'Apprentissage à un ESAT, c'est l'opportunité d'affirmer son **image d'entreprise socialement responsable** et de **créer des liens de proximité avec un ou des ESAT de son territoire*** ». PME, ETI, grands groupes, toutes les entreprises peuvent agir simplement en faveur de la formation et l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.

Ce que confirme **Béatrice Le Fouest**, Directrice des parcours professionnels et de la diversité chez **France Télévisions** « *la prise en compte du handicap est un des champs prioritaires investi par France Télévisions pour favoriser l'égalité et la représentation de la diversité. L'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en est un axe majeur. C'est donc en adéquation avec nos différents engagements et actions menées sur ce champ que nous avons souhaité soutenir la Fondation des Amis de l'Atelier en leur versant une partie de notre Taxe d'Apprentissage.* »

### Comment est utilisée la Taxe d'Apprentissage à La Fondation des Amis de l'Atelier ?

« *Les fonds collectés dans le cadre de la Taxe d'Apprentissage sont investis dans des équipements permettant de diversifier les apprentissages, de favoriser l'épanouissement professionnel et d'accroître l'employabilité.*

*Et l'achat de matériels plus perfectionnés permet d'accélérer et d'améliorer la montée en compétences des travailleurs* » explique **Sylvain Delagneau**, directeur de deux ESAT de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Les fonds collectés via la Taxe d'Apprentissage ont permis aux 8 ESAT de la Fondation de **financer de nombreux projets** : développement de la mobilité des travailleurs par l'achat de véhicules utilitaires sans permis, apprentissage de nouvelles techniques de production par l'acquisition de nouveaux équipements, formations variées permettant de renforcer et développer les compétences...

Et ces investissements permettent plus que la seule acquisition de nouvelles compétences comme en témoigne **Bruno Bingo**, travailleur aux Espaces Verts de l'ESAT L'Atelier à Chatenay-Malabry et qui conduit un des véhicules utilitaires sans permis pour se déplacer sur les chantiers « Ça me donne plus de confiance, cela me permet d'évoluer, d'avancer ».

Gagner en confiance est en effet un objectif important, ce que confirme **Annis Alili**, travailleur à l'atelier maroquinerie Up-Cycling de l'ESAT Les Ateliers de Chennevières, « La formation (couture de 35h) m'a beaucoup aidé au niveau technique. Je me sens ainsi plus à l'aise ».

**En 2022, la date limite de versement est fixée au 31 mai.**

\* Observatoire Ifop 2021 des marques engagées

**Pour en savoir plus :**

<https://www.fondation-amisdelatelier.org/taxe-apprentissage>

**Isabelle Laurencin**

[i.laurencin@amisdelatelier.org](mailto:i.laurencin@amisdelatelier.org)

**A propos de la Fondation des Amis de l'Atelier :**

Depuis 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne plus de 3 000 personnes (adultes et enfants) en situation de handicap mental, psychique ou porteurs de troubles du spectre autistique, au sein de ses 90 établissements et services (en Ile-de-France et en Haute-Vienne). Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie et favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.

[www.fondation-amisdelatelier.org/](http://www.fondation-amisdelatelier.org/)

**Contact presse :**

Alix Decroix

Tél. : 06.63.98.36.18

[alixdecroix@gmail.com](mailto:alixdecroix@gmail.com)